

**Fédération Française de Natation
Comité Départemental de Vaucluse**

**Calendrier des compétitions
Règlements sportifs**

Saison 2022

Photo à venir

**Comité Départemental de Natation de Vaucluse
Maison du Citoyen - 35 Rue du Collège – 84 200 CARPENTRAS
Tél : 06.17.31.14.33
E-mail : ffn.vaucluse@orange.fr - Site : cdnatation84.fr**

REGLEMENT SPORTIF

Table des matières

<u>TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION</u>	Page 3
1.1 Organisation	Page 3
1.2 Engagement	Page 4
1.3 Disqualification et procédure d'appel	Page 4
<u>TITRE 2 : REGLES CONCERNANT LES OFFICIELS</u>	Page 5
2.1 Officiel	Page 5
2.2 Compétition	Page 6
2.3 Tenue et Vestiaire	Page 6
2.4 Officiel et Publicité	Page 7
2.5 Représentation du Comité Départemental	Page 7
2.6 Formation des Officiels	Page 8
<u>TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION</u>	Page 10
3.1 Autorisation de déplacement	Page 11
3.2 Autorisation d'Organisation	Page 12
<u>TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL</u>	Page 13
4.1 Engagement	Page 13
4.2 Pénalité	Page 13
<u>TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS</u>	Page 14
5.1 Catégorie d'âge	Page 14
Règles sanitaires liées au COVID 19	Page 15
Protocole COVID 19 Organisation Compétition Départementale	Page 16
5.2 Calendrier des compétitions	Page 18
5.3 Fiches Compétition	Pages 19 à 32

TITRE 1 : GESTION DES COMPETITIONS DE NATATION

1.1 - ORGANISATION.

Les compétitions doivent être préparées en respectant scrupuleusement le règlement afférent à chacune d'entre elles, et notamment :

- les catégories d'âge
- l'ordre des épreuves

1.1.1 – DATES DES COMPETITIONS.

Les dates de toutes les compétitions sont fixées par la Commission Sportive Natation Course et validées par le Comité Directeur du Comité Départemental. **QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, CES DATES NE PEUVENT PAS ETRE MODIFIEES, SAUF AVEC L'ACCORD PREALABLE ECRIT DU COMITE DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL.**

Dans le cas où cette règle d'intangibilité des dates de compétitions ne serait pas respectée, et qu'une compétition se déroulerait à une date modifiée sans l'accord préalable du Comité Directeur Départemental, tous les résultats de tous les nageurs engagés dans cette compétition ne seraient pas pris en compte pour les qualifications à une autre compétition, pour les sélections en équipe départementale, pour l'enregistrement des performances...

Cependant, l'ensemble des droits d'engagement payés pour cette compétition non-autorisée seraient perdus pour les clubs y ayant participé (ou seraient dus, pour ceux qui ne les auraient pas acquittés).

Nota : Le Comité se réserve la possibilité de modifier le calendrier en fonction des circonstances (indisponibilité d'un bassin, faible participation, modification fédérale ou régionale...).

1.1.2 – COMPETITIONS.

Les compétitions sont sous la responsabilité conjointe du Comité Départemental et du club organisateur, avec la répartition des charges ci-dessous.

Le Comité Départemental a la responsabilité de :

- * la désignation d'un représentant du Comité Directeur (Voir Titre 2 chapitre 2.5)
- * la réception des bordereaux et des droits d'engagements ANNUEL REGLEMENT SAISON 2021 – 2022
- * la gestion informatique de la compétition
- * l'établissement du programme
- * les fiches de course (fourniture et impression)
- * les listes de chronométrage
- * l'envoi et la diffusion des résultats

Le club organisateur a la responsabilité de :

- * la mise à disposition des équipements et l'installation du matériel (piscine, lignes d'eau, chaises, sonorisation...)
- * la fourniture du personnel nécessaire au bon déroulement de la compétition, à savoir :
 - navette(s)
 - speaker
 - chambre d'appel
 - réception des forfaits

Concernant les programmes et d'une manière générale pour les distances de fond (400, 800 et 1500 m NL) le Comité se réserve la possibilité de faire nager ces courses à 2 par ligne.

1.2 - ENGAGEMENTS.

1.2.1 – OBLIGATION DE LICENCE.

Tout nageur participant à une compétition doit avoir sa licence homologuée par la F.F.N. à la date limite d'engagement. Le statut de la licence d'un nageur peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (www.Extranat.fr »). Aucune performance réalisée avant la date d'homologation ne sera prise en compte.

1.2.2 –PROCEDURE DE TRANSMISSIONS DES ENGAGEMENTS.

Les engagements de toutes les compétitions organisées sous l'égide du Comité Départemental du Vaucluse, se feront uniquement et exclusivement via EXTRANAT.FR, à l'exclusion de tout autre moyen. Aussi, il est recommandé aux clubs participants de bien vérifier les dates d'engagements, et de s'y conformer, aucune dérogation n'étant possible.

L'institution qui déclare la compétition module la fin de la période de proposition des engagements jusqu'au **MARDI minuit**, précédant le jour de la compétition. Dans le cas où les engagements devront être saisis par le comité, ces derniers seront facturés conformément au règlement financier. Cette demande de prise en compte d'engagement(s), hors délais, devra être réalisée uniquement par email 24 heures maximum après la date limite d'engagement mentionnée sur EXTRANAT. Cette demande devra être faite par la/le président(e) du club concerné et devra mentionner la liste des engagements à prendre en compte.

En conséquence, aucun nageur ou nageuse ne pourra être engagé le jour même de la compétition. Cette règle est intangible. Le secrétariat est chargé d'appliquer strictement cette règle **sans aucune exception**.

1.2.3 – MONTANT ET PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT.

Le montant des droits d'engagement est fixé pour chaque compétition par le Comité Directeur du Comité Départemental et figure au tarif départemental joint au présent document. Il est également reporté sur la fiche propre à chaque compétition dans le présent document. En tout état de cause, le montant des engagements dus sera déterminé par le nombre d'engagements, indépendamment des forfaits et/ou absence constatés lors de la compétition (dont les droits d'engagements resteront acquis au Comité Départemental).

1.2.4 – FORFAITS.

Tous les forfaits devront être déclarés à l'informatique sur un imprimé prévu à cet effet **au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin**. Après ce délai tous les forfaits seront non déclarés s'ils ne sont pas justifiés. Un **forfait non déclaré** sera sanctionné par **une amende**. Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

Forfaits en ½ Finales ou Finales :

De même, dans le cadre des compétitions comportant séries et finales, les clubs qui **ne déclareraient pas les forfaits** de leurs nageurs dans les temps impartis **pour les finales** se verront sanctionnés d'**une amende**. Nous rappelons que le forfait doit être consigné **sur un imprimé signé par un représentant du club**. (Membre du conseil d'administration du club ou entraîneur)

Modification de la composition d'une équipe :

Dans les compétitions par équipe **toute modification d'équipe**, devra être **déclarée à l'informatique au moins 30 minutes avant l'évacuation du bassin** sur un imprimé prévu à cet effet (que l'on pourra retirer à l'informatique mais qui sera également téléchargeable à partir du site du comité). Remarque : attention dans certains cas, la modification de la constitution d'une équipe peut empêcher la composition des relais.

1-3 - DISQUALIFICATION ET PROCEDURE D'APPEL

1.3.1 – DISQUALIFICATION

A - La décision de disqualification :

Conformément au règlement FINA, le juge qui a constaté la faute doit rapporter au juge arbitre la violation du règlement en utilisant une fiche de disqualification détaillant l'épreuve, le numéro de couloir et l'infraction. C'est le juge arbitre qui prend la décision de disqualifier tout nageur ayant commis une violation des règles de natation.

B - Formalisation de la disqualification :

La fiche utilisée pour la formulation de la disqualification doit permettre de tracer à minima les éléments prévus au règlement (épreuve, série, numéro de couloir et fautes constatées).

Pour conforter le processus d'enregistrement de la disqualification, il est d'usage que le juge ayant proposé la disqualification et le juge arbitre s'identifie. De même l'heure de la décision doit être indiquée.

Même s'il n'a pas de modèle imposé, la formalisation de la faute doit être claire et précise :

Nature de la faute (les formules nage incorrecte ou virage incorrect ne sont pas suffisantes), à quel moment (départ, quel virage, à quelle distance, ...). Il est important que la rédaction du juge constatant la faute, éventuellement complétée par le juge arbitre, explique clairement la violation du règlement. Il n'est pas obligatoire d'indiquer la référence à l'article du règlement FINA.

La décision de disqualification **doit être prise** avant le départ de la course suivante.

C - L'annonce de la disqualification :

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la course et avant la course suivante pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et / ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite de demander des explications au juge arbitre et le cas échéant, faire appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Lorsqu'il n'y a pas de sonorisation ou qu'il n'a pas été possible d'annoncer immédiatement la disqualification, cela ne doit pas constituer un motif de vice de forme. Dans ce cas, le délai de réclamation court à partir de la communication du résultat de l'épreuve

1.3.2 - PROCEDURE D'APPEL

A la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe, l'entraîneur ou le nageur peut demander des explications au juge arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe ou l'entraîneur, il a la possibilité de déposer une réclamation écrite auprès du juge arbitre dans les trente minutes suivant la course. Le juge arbitre répondra par écrit et justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge arbitre. En dernier recours, lorsque la réclamation écrite a été rejetée par le juge arbitre, le responsable ou entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui aura la décision finale.

1.3.3 – LE JURY D'APPEL

Les membres du jury d'appel doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de trois. Ils ne doivent pas forcément être officiels mais doivent connaître parfaitement le règlement FINA. Le délégué départemental en assure la présidence. En cas d'absence du délégué, le jury d'appel est présidé par le membre le plus âgé du comité directeur départemental.

Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel

La décision du jury d'appel est définitive et rendue par écrit.

TITRE 2 : REGLES DEPARTEMENTALES CONCERNANT LES OFFICIELS.

2.1 - OFFICIELS.

C'est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Être officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

Tout officiel participant à une compétition doit avoir sa licence « oblitérée » par la ligue régionale à la date de cette compétition. Le statut de la licence d'un officiel peut être vérifié en temps réel sur le site de la Fédération Française de Natation (EXTRANAT.FR rubrique officiel).

2.2 - COMPETITIONS.

Sauf dispositions particulières précisées sur le programme, pour les compétitions départementales ainsi que pour les sessions du PASS'COMPETITION, chaque club participant doit fournir à minima par réunion :

A / POUR UN BASSIN DE 04 LIGNES :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel
- au-delà de 5 engagés : Deux Officiels

B / POUR UN BASSIN DE 06 LIGNES ET PLUS :

- pour cinq (5) engagés et moins : Un Officiel
- de six à dix engagés : Deux Officiels
- au-delà de dix engagés : Trois Officiels

Il est rappelé que la présentation d'un officiel est basée sur les engagés et non sur les participations effectives lors de la réunion concernée. Une pré-inscription des officiels se fait sur le site du comité départemental, onglet Officiel. Les officiels s'inscriront sur le bord du bassin à l'informatique sous « extranat pocket » ou sur un imprimé prévu à cet effet.

Chaque officiel représentant son club doit donc impérativement s'inscrire sur la feuille de jury afin que son club ne soit pas pénalisé d'une amende pour non-présentation d'officiel. (Tarif amende : Voir Titre 4 - TARIF SPORTIF)

Le Responsable Départemental de la commission Officiel désigne le Juge Arbitre, à qui il est demandé de noter l'éventuel manque d'officiels ainsi que les événements non conformes au règlement.

Tous les officiels en examen sont comptabilisés dans les officiels représentant leur club.

2.3 - TENUE ET VESTIAIRE.

2.3.1 - TENUE

La tenue des officiels est de couleur blanche. En conséquence, tous les membres d'un jury d'une compétition se doivent d'être entièrement vêtus de blanc.

Composition de la tenue Homme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short ou pantacourt

Composition de la tenue Femme : Tee-shirt, chemise ou polo – Pantalon, short, pantacourt ou jupe

Sur la tenue blanche, il ne doit pas y avoir d'inscription faisant référence au club auquel l'officiel appartient

En ce qui concerne le port de signes religieux :

Afin de respecter les principes de la laïcité et l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'Homme

Le port de signes religieux ne doit pas aller à l'encontre des règles d'hygiène et de sécurité.

Cela suppose de veiller à la compatibilité entre le port du signe et le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans le cas de certaines activités, comme par exemple, en cas d'activités physiques et sportives. Sur de nombreux terrains, les équipes de professionnels gèrent les comportements liés à la visibilité au cas par cas, dans l'objectif que le port d'un signe ne provoque pas de séparation entre les jeunes (entre filles et garçons mais aussi entre filles), ni de pression entre jeunes ou de refus pour effectuer telle ou telle activité.

Si une interdiction générale n'est pas conforme au principe de la liberté de religion ou de conviction, un comportement accompagnant le port de signe d'un usager ne doit ni troubler le fonctionnement normal de l'établissement et des services, ni porter atteinte à la liberté d'autrui.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme retient que "le port de certains vêtements (par exemple : le foulard pour les femmes musulmanes, la kippa ou le turban pour les hommes de confession juive ou sikh) relève d'abord de l'accomplissement d'une pratique religieuse avant d'être l'expression publique de l'appartenance à une religion." Ce n'est donc pas en soi caractéristique d'un comportement prosélyte.

En conséquence, il n'est pas question d'accepter sur le bord des bassins tous signes religieux ostentatoires. Prioritairement, il sera donc demandé à l'ensemble des officiels d'être tête nue. Néanmoins, pour les femmes souhaitant respecter l'accomplissement d'une pratique religieuse, il leur sera alors demandé d'avoir un foulard couvrant uniquement les cheveux et aucune autre partie du corps. Ce foulard sera **obligatoirement** de couleur blanche.

2.3.2 - VESTIAIRES

Dans la mesure du possible, l'organisateur d'une compétition s'efforcera de mettre à disposition des officiels un vestiaire séparé et réservé à leur seul usage.

2.4 - OFFICIELS ET PUBLICITE

La publicité n'est pas interdite dans les enceintes sportives. Néanmoins, elle doit répondre aux différentes lois régissant cette activité. Une loi est très restrictive en la matière, il s'agit de la loi dite Loi Evin. Cette loi énonce des règles strictes en matière de tabac et de boissons alcoolisées. Le législateur utilise les termes **BOISSON ALCOOLISEE**. Il s'agit donc d'une boisson contenant de l'alcool (Vin, Bière, Cocktail, liqueur). Il n'y a pas de notion de marque. La loi Evin oblige également des messages de prévention accompagnant ce type de publicité. De même, il existe des cocktails sans alcool faisant référence à l'original. Afin de différencier ces deux produits, le terme **VIRGIN** est utilisé dans la détermination du cocktail sans alcool. Ainsi, la publicité pour les boissons alcoolisées est interdite autour des bassins du département, quel que soit le support.

Il est donc demandé aux différents officiels de signaler au juge arbitre tout non-respect de cette règle.

2.5 - REPRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL.

Pour chaque compétition à centre unique, le Comité Départemental du Vaucluse pourra nommer un délégué départemental parmi ses membres. **En cas d'absence ou d'empêchement du délégué**, le juge arbitre en assurera les fonctions à l'exception de la présidence du jury d'appel.

Le délégué représente le président du comité dans l'organisation et la sécurité générale de la manifestation. Il supervise le bon déroulement de la compétition. Les attributions de ce représentant ne concernent pas les domaines sportif et règlementaire, qui restent de la compétence exclusive du juge-arbitre. Il devra fournir un rapport au comité dans les trois jours suivant la compétition. (Modèle joint en annexe)

2.6 - ORGANISATION DE LA FORMATION DES OFFICIELS

Chaque année, le comité départemental organise la formation des officiels quelle que soit leur grade. Les candidatures Officiels se font tout au long de la saison. Les dossiers candidatures sont en ligne sur le site du comité www.cdnatation84.fr et doivent parvenir rapidement au comité. En ce qui concerne les candidats A et B, la formation se déroule en trois temps : une séance de préparation, une épreuve théorique et les épreuves pratiques sur le bord du bassin. Le comité organise une ou deux sessions pour les candidats A et B en fonction du nombre et communique les dates aux clubs.

En ce qui concerne l'examen Officiel C (Chrono), elle se déroule uniquement lors d'une compétition. La formation est assurée par un officiel A ou B.

La réussite aux différents examens A, B et C est validé par le responsable Officiel départemental.

Pour une question d'organisation, **les clubs, par l'intermédiaire de leur responsable Officiel**, doivent signaler la présence de leur candidat « officiel C » avant le mercredi précédant une compétition. Cette mesure permet au juge arbitre, désigné par le comité, de connaître le nombre d'examen à l'avance et de pouvoir préparer son jury.

En conséquence, aucune candidature C ne sera prise en compte après ce délai et aux bords des bassins.

COMPTE RENDU DE LA COMPETITION DU

LIEU DE COMPETITION :

Première Réunion :

Juges Arbitres :

Starters :

Clubs Présents :

Officiels par club :

Apt Natation :
ASRO :
CN Avignon :
CN Carpentras :
CN Orange :
CNPP Bollène :
NC Isle/Sorgue :
Pertuis Natation :
TC Cavaillon :
US Le Pontet :
USN Vedène :

Observations aux Officiels :

Début de compétition : heures / Fin Compétition : heures

Disqualifications :

Réclamation Entraîneur :

Incident :

Le délégué Départemental

TITRE 3 : DEPLACEMENTS ET ORGANISATION

3.1 – AUTORISATION DE DEPLACEMENT.

Il est rappelé ici que, pour des raisons impérieuses de maintien de la couverture de l'assurance liée à votre licence notamment, tout club se déplaçant lors d'une compétition ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional et/ou fédéral) doit **IMPERATIVEMENT** faire une demande d'autorisation de déplacement préalablement à ce déplacement. Cette demande concerne une équipe de natation ou un nageur(euse), participant à toute compétition, meeting, challenge, coupe de la ville, tournoi ou match amical... que ce soit le lieu en France ou à l'étranger.

Cette demande préalable doit être rédigée sur le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyée suffisamment tôt (+/- 1 mois avant) par courrier postal à l'attention de :

M. Claude COUDEVYLLE
Président du Comité Départemental Vaucluse
Maison du Citoyen
35 Rue du collège
84200 CARPENTRAS

ou par mail : ffn.vaucluse@orange.fr

Après validation par ses soins, le Président du Comité Départemental fera suivre la demande à la Ligue Régionale. Aussi, il est inutile d'envoyer votre demande d'autorisation de déplacement directement ou conjointement à la Ligue Régionale.

3.2 – AUTORISATION D'ORGANISATION.

De la même manière, toute organisation par un club d'une compétition, d'un meeting, d'un challenge, d'une coupe de la ville, d'un tournoi ou d'un match amical..., ne figurant pas au calendrier officiel (départemental, régional ou fédéral), doit **IMPERATIVEMENT** faire l'objet d'une demande d'autorisation **DIRECTEMENT AUPRES DE LA LIGUE REGIONALE** sur le formulaire que vous trouverez ci-après, et envoyée suffisamment tôt (au plus tard 1 mois avant) à :

LIGUE REGIONALE DE NATATION PACA
Chez THE BABEL COMMUNITY
70 Rue de la République
13002 MARSEILLE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

**LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION
Chez THE BABEL COMMUNITY
70 Rue de la République
13002 MARSEILLE**

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Le Club de Sollicite l'autorisation de se déplacer afin de participer à la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis du Comité Départemental :

/ / Autorise

/ / N'Autorise pas

Signature

Avis de la Ligue Régionale

/ / Autorise

/ / N'Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

**LIGUE REGIONALE PACA DE NATATION
Chez THE BABEL COMMUNITY
70 rue de la République
13002 MARSEILLE**

Nom et Adresse du Club

.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION

Le Club de Sollicite l'autorisation d'organiser la compétition suivante :

.....

Nous nous engageons à nous soumettre aux règlements de la Fédération Française de Natation qui régissent le Sport Amateur de la Natation lors de la réunion ci-dessus. Nous certifions que les Sociétaires de ce Club sont amateurs au sens des règlements de la F.I.N.A.

Signature du Président du Club et tampon

Avis de la Ligue Régionale :

/_ / Autorise

/_ / N'Autorise pas

Signature

A MARSEILLE, le

Le Secrétaire Général, Signature

TITRE 4 : TARIF FINANCIER DEPARTEMENTAL

4.1 – ENGAGEMENT

Natation Course		Tarif
Extranat	Individuel	3,20 Euros
	Relais	6,50 Euros
	Interclubs Avenir - Équipe	43,00 Euros
	Interclubs Jeune - Équipe	43,00 Euros
	Interclubs Toutes Catégories - Équipe	43,00 Euros

Maitres		Tarif
Extranat	Individuel	3,20 Euros
	Relais	6,50 Euros

4.2 – PENALITES

Engagement saisi par le comité : 10 €uros / Nage

Forfait Non Déclaré : 15 €uros / Nageur

Forfait Non Déclaré : 20 €uros/ Equipe

Absence Officiel :

Barème par réunion des amendes CD 84				
Nombre de lignes d'eau	Nombre de nageurs par club	Nombre d'officiels minimum exigés	Nombre d'officiels présents	Montant de l'amende
4 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	40,00 €
			1	0,00 €
	supérieur à 5	2	0	40,00 €
			1	20,00 €
		2	0,00 €	
6 ou 8 lignes	inférieur ou égal à 5	1	0	40,00 €
			1	0,00 €
	De 6 à 10	2	0	40,00 €
			1	20,00 €
			2	0,00 €
	Au delà de 10	3	0	60,00 €
			1	40,00 €
			2	20,00 €
		3	0,00 €	

TITRE 5 : CALENDRIER DES COMPETITIONS

5.1 CATEGORIES D'AGES :

A partir du 1^{er} Janvier 2022

	DAMES		MESSIEURS	
AVENIR	10 ans et moins	2012 et après	11 ans et moins	2011 et après
JEUNES	11 – 13 ans	2011 à 2009	12 – 14 ans	2010 à 2008
JUNIORS	14 – 17 ans	2008 à 2005	15 – 18 ans	2007 à 2004
SENIORS	18 ans et plus	2004 et avant	19 ans et plus	2003 et avant
MAITRES	25 ans et plus	1997 et avant	25 ans et plus	1997 et avant

5.2 CALENDRIER COMPETITION

Les fiches compétitions sont indexées à la suite

Pour les compétitions Challenge Avenirs, deux zones ont été mises en place :

Zone ouest : Bollène, Avignon, Sorgues, Le Pontet et Orange

Zone est : Vedène, Carpentras, Isle/Sorgue, Cavaillon, Pertuis et Apt

NOTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES POST COVID 19

Depuis le mois de mars 2019, la France est touchée par la crise sanitaire COVID 19. Le gouvernement a promulgué diverses lois dont l'état d'urgence sanitaire. La saison 2019/2020 a été arrêtée brutalement au mois de mars 2019. La saison 2020/2021 a pu débuter au mois de septembre. Malheureusement, elle a connu un arrêt prolongé dû à la crise sanitaire, de mi-octobre 2020 au 09 mai 2021. Afin d'assurer le bon déroulement de la saison et conformément aux directives nationales, un membre du Comité Directeur Départemental du Vaucluse a été désigné référent COVID, en la personne du président du comité. Les clubs ont également dû désigner un référent COVID. Les clubs n'ont pu exercer leur activité normale durant ces périodes. Aucune compétition départementale n'a pu être organisée pendant ce laps de temps.

La présente note précise l'organisation des compétitions départementales pour la saison à venir et s'appliquera à compter du 01 septembre 2021.

PRIMO :

Depuis le 19 juillet 2021, le pass-sanitaire s'applique pour tout équipement sportif disposant d'une capacité d'accueil de 50 personnes. Ce seuil est relatif à la capacité d'accueil et non à l'effectif présent à l'instant T. Les pratiquants, officiels et encadrants sont inclus dans le seuil des 50 personnes. Cela s'applique pour les compétitions ainsi que pour les entraînements.

Les gestes barrières sont toujours en vigueur.

SECUNDO :

Pour toute personnes de plus de 18 ans, l'accès aux piscines est soumis à la présentation d'une des trois preuves sanitaires prévues par le Pass :

- Attestation de vaccination (format papier ou numérique)
- Un test de négatif de moins de 72 heures
- Un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la COVID-19

A compter du 30 septembre 2021, les jeunes de 12 ans à 17 ans sont également soumis à cette obligation.

TERTIO :

Vérification du Pass-sanitaire

A / Concernant les nageurs, staff et officiel :

Les clubs sont chargés de vérifier que leurs nageurs, staff et officiels respectent les conditions d'accès aux Établissements Recevant du Public. Il sera procédé à des contrôles aléatoires lors de l'accès aux compétitions départementales.

B / Concernant le public et les parents :

L'accès de la piscine est soumis à la présentation d'une des preuves sanitaires. A l'entrée de la piscine, le référent COVID départemental et le référent club procéderont à cette vérification. Concernant l'attestation de vaccination, elle se fera au moyen de l'application TAC Vérif. Aucune donnée n'est conservée par cette application. Elle indique simplement le Nom, prénom, date de naissance et la validité de l'attestation.

QUARTO :

Afin d'étaler les entrées dans la piscine, l'accès se fera en deux temps :

A / Les nageurs, le staff des Clubs et les officiels :

Avant l'ouverture des portes des piscines, les entraîneurs prendront toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les gestes barrières par les nageurs. Afin d'éviter le regroupement des nageurs pendant l'attente, les clubs respecteront une distanciation entre eux.

B / Le public et les parents non officiels :

L'accès à la piscine ne se fera pas en même temps que les nageurs, staff des clubs et officiels. Elle sera décalée de 15 minutes.

QUINTO :

Déroulement de la Compétition :

- Chambre d'appel : Il ne sera pas appelé plus de douze nageurs (ses) en même temps.
- Départ épreuve Nage : Aucun changement par rapport à ce qui se faisait auparavant. Les nageurs se présentent au plot, donnent leur fiche à l'officiel chronométrateur et attendent les ordres du juge arbitre et du starter.
- A l'issue de leur nage : les nageurs restent dans l'eau. Le juge arbitre les fait sortir de l'eau en même temps et par un seul bord de bassin. Les nageurs regagnent l'emplacement de leur club.
- Pendant les épreuves de nage, aucun déplacement n'est autorisé, hormis pour se rendre aux toilettes. Les encouragements se feront uniquement de l'emplacement des clubs, aussi bien pour les nageurs que pour les entraîneurs.

SEXTO :

Des affiches rappelant les gestes barrières seront mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. Sur le bord des bassins, il y aura obligatoirement un affichage pour indiquer la place de chaque club tout en respectant une distanciation. Rien ne devra être déposé dans ces espaces. Les référents COVID arriveront cinq minutes avant l'ouverture des portes. Ils s'assureront de la stricte application de cette mesure et donneront l'autorisation d'ouverture des portes aux clubs. Ils donneront également l'autorisation d'ouverture des portes au public.

Le référent COVID est chargé de la bonne application des mesures mises en place lors des compétitions départementales. Il sera aidé par le référent COVID du club recevant la réunion. S'agissant d'un rôle exclusif, les référents ne pourront pas faire partie du jury.

LE REFERENT DEPARTEMENTAL EXCLUERA TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS LE PROTOCOLE COVID. CETTE EXCLUSION SERA POUR LA REUNION EN COURS. LE JUGE ARBITRE SERA INFORME DE CETTE MESURE D'EXCLUSION.

Le président du comité Département de Natation du Vaucluse



CALENDRIER DEPARTEMENTAL DES COMPETITIONS SAISON 2022

JANVIER 2022					
	16	1er CHALLENGE AVENIRS par zone	Vedène	Avenirs	A
	23	Animation Juniors/Séniors	ST RAPHAEL	Juniors et plus	A
	23	1er CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS	Orange	Avenirs	Q
	23	Animation	ST RAPHAEL	Juniors/Séniors	A
	30	KM d'Antibes	ANTIBES	Jeunes/Avenirs	A
29	30	1er CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL – 6 lignes	Avignon	Jeunes/Juniors/ Séniors et Maîtres	Q
FEVRIER 2022					
04	06	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Nice		
25	27	Championnats Régionaux Hiver - bassin 50 m		Juniors/Séniors	Q
	27	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ½ FOND et PREPA COUPE DES DEPARTEMENTS	Pertuis	Jeunes	Q
VACANCES D'HIVER du 05.02.22 au 20.02.22					
MARS 2022					
4	6	GOLDEN TOUR « CAMILLE MUFFAT »	Marseille		Q
16	20	CHAMPIONNAT DE NATIONALE 2			Q
	20	2 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS + Nat pour tous- par zone	Pertuis	Avenirs	A
	27	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS	Vedène	Avenirs	Q
AVRIL 2022					
02	03	2 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL – 6 lignes	Bollène	Jeunes/Juniors/ Séniors et Maîtres	Q
05	10	CHAMPIONNATS DE France ELITE bassin 50m			
	10	Animation Juniors/Séniors	ANTIBES	Juniors /Séniors	A
30		PREPARATION COUPE DES DEPARTEMENTS		Jeunes	Q
VACANCES DE PRINTEMPS du 10.04.22 au 24.04.22					
MAI 2022					
06	08	CHAMPIONNATS REGIONAUX Juniors/Séniors		Juniors /Séniors	A
	08	3 ^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS	Sorgues	Avenirs	Q
	15	3 ^{ème} CHALLENGE AVENIRS - par zone	Cavaillon	Avenirs	A
	22	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES	Pertuis	Jeunes	Q
24	29	CHAMPIONNATS DE France Juniors/Séniors		Juniors /Séniors	Q
JUIN 2022					
	05	4 ^{ème} CIRCUIT DEPARTEMENTAL AVENIRS	Isle/Sorgue	Avenirs	Q
11	12	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - VAUCLUSE OPEN	Carpentras	Jeunes/Juniors/ Séniors et Maîtres	Q
11	12	MARE NOSTRUM	LE CANET		Q
15	16	MARE NOSTRUM	BARCELONE		Q
18	19	MARE NOSTRUM	MONACO		Q
17	19	CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – 50 m	AVIGNON	Jeunes	Q
25		TROPHEE DEPARTEMENTAL DES AVENIRS	Pertuis	Avenirs	A
	26	TROPHEE PACA AVENIRS	PERTUIS	Avenirs	A
JUILLET 2022					
VACANCES D'ETE à compter du 07.07.22					
01	03	CHAMPIONNATS DE LIGUE JUNIORS/SENIORS	CANNES	Juniors/Séniors	Q
12	17	CHAMPIONNATS DE France JEUNES		Jeunes	Q
	17	FINALE COUPE DE France DES DEPARTEMENTS	PAU	Jeunes	A

Légende : Compétitions Départementales - Régionales - Interrégionales et Nationales

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHALLENGE AVENIRS

Date : 16.01.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins – Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).

Avoir une licence « compétiteur » obligatoire.

IMPORTANT : les nageurs déjà titulaires du Challenge Avenir ne peuvent pas participer à cette compétition.

Attention : aucune limite du nombre de nages - 2 zones : Ouest/Est

Dimanche matin : ZONE OUEST

Ouverture des portes 07h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

50 BR/NL D et M – 25 DOS D – 50 DOS/BR M - 100 NL D – 25 DOS M –

50 DOS/BR D - 100 NL M – 25 BRA D et M

Dimanche après-midi : ZONE EST

Ouverture des portes 13 h 55 – Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

50 BR/NL D et M – 25 DOS D – 50 DOS/BR M - 100 NL D – 25 DOS M –

50 DOS/BR D - 100 NL M – 25 BRA D et M

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1er CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 23.01.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre Qualificatif pour la finale du 26.06.22

Lieu : ORANGE

Conditions de Participation : Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.

Classement au temps – Engagements non limités – **Pour le TROPHEE voir Annuel Règlements**

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

25 DOS A1 et 2 D et M - 50 NL A1 D – 50 BR A2 M - 100 4N A1 et 2 D –
200 4N A2 M – 25 NL A1 et 2 D et M

Pause 5 mn

50 NL A2 M – 50 BR A1 D - 50 PAP A2 M – 50 DOS A1 D – 200 NL A1 et 2 M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

25 PAP A1 et 2 M et D - 50 NL A1 M – 50 BR A2 D -100 4N A1 et 2 M –
200 4N A2 D – 25 BR A1 et 2 M et D

Pause 5 mn

50 NL A2 D – 50 BR A1 M - 50 PAP A2 D – 50 DOS A1 M – 200 NL A1 et 2 D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES/JUNIORS/SENIORS et MAITRES

Date : 29 et 30.01.2022

Catégorie : Filles 11 ans et plus – Garçons 12 ans et plus

Genre : Qualificatif

Lieu : AVIGNON

Conditions de Participation : *Compétition qualificative pour les Championnats Régionaux, voir grille de temps régionale.*

Classement au temps – engagements non limités. Pour le TROPHÉE, voir Annual Règlements

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

1500 NL D/M(23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES
½ FOND ET PREPARATION COUPE DES DEPARTEMENTS

Date : 27.02.2022

Catégorie : Filles 11 à 13 ans - Garçons 12 ans à 14 ans

Genre : Qualificatif

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation :

Classement au temps – engagements non limités –

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

200 DOS D et M - 400 NL D – 800 NL M – 1500 NL D – 400 4N M – 200 PAP D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

200 BR D et M - 400 NL M – 800 NL D – 1500 NL M – 400 4N D – 200 NL M et D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHALLENGE AVENIRS + NATATION POUR TOUS

Date : 20.03.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire.

IMPORTANT : les nageurs déjà titulaires du Challenge Avenir ne peuvent pas participer à cette compétition.

Attention : aucune limite du nombre de nages - 2 zones : Est/Ouest

Dimanche matin : ZONE EST

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

50 DOS/BR D et M – 25 PAP D et M – 100 4N D et M
25 NL D et M - 50 PAP/DOS F et G

Dimanche après-midi : ZONE OUEST

Ouverture des portes 13 h 55 – Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

50 DOS/BR D et M – 25 PAP D et M – 100 4N D et M
25 NL D et M - 50 PAP/DOS F et G

Ce programme est identique pour les catégories Avenirs et Natation pour tous

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

2^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 27.03.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif pour la finale du 26.06.22

Lieu : VEDENE

Conditions de Participation : Tous les nageurs, sans exception, doivent être titulaires du test ENF3 Pass'Compétition natation course.

*Classement au temps – engagements non limités – **Pour le TROPHEE voir Annuel Règlements***

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

*Début des épreuves **09 h 00***

*25 DOS A1 et 2 D et M - 50 NL A1 D – 50 BR A2 M - 100 4N A1 et 2 D –
200 4N A2 M – 25 NL A1 et 2 D et M*

Pause 5 mn

50 NL A2 M – 50 BR A1 D - 50 PAP A2 M – 50 DOS A1 D – 200 NL A1 et 2 M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

*Début des épreuves **15 h 00***

*25 PAP A1 et 2 D et M - 50 NL A1 M – 50 BR A2 D - 100 4N A1 et 2 M –
200 4N A2 D – 25 BR A1 et 2 D et M*

Pause 5 mn

50 NL A2 D – 50 BR A1 M - 50 PAP A2 D – 50 DOS A1 M – 200 NL A1 et 2 D

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
Jeunes/Juniors/Séniors et Maîtres

Date : 02 et 03.04.2022

Catégorie : Filles 11 ans et plus - Garçons 12 ans et plus

Genre : Qualificatif

Lieu : BOLLENE

Conditions de Participation :

Classement au temps – engagements non limités

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

1500 NL D/M (23') – 50 Pap - 100 Dos – 200 Br – 400 NL – 100 4N

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves 09 h 00

400 4N - 50 NL - 100 Pap – 200 Dos - 50 Br- 200 NL

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves 15 h 00

800 NL D/M (13') - 200 4N - 50 Dos - 100 Br - 200 Pap - 100 NL

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

PREPARATION DEPARTEMENTALE
COUPE DES DEPARTEMENTS JEUNES

Date : 30.04.2022

Catégorie : Filles 11 ans et plus - Garçons 12 ans et plus

Genre : Qualificatif

Lieu : **Pertuis ?**

Conditions de Participation :

Catégories : Nageurs 2^{ème} et 3^{ème} année

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

4 x 50 NL M et D – 200 4N M – 50 BR D – 200 Pap M et D – 50 BR M – 200 DOS D et M
200 NL D - 4 x 50 4N M et D

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

4 x 100 NL D et M - 200 4N D – 50 Pap M et D - 200 BR M et D – 50 Dos M et D
200 NL M - 4 x 100 4N D et M (chaque nageur fait un 25m)

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 08.05.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif pour la finale du 26.06.22

Lieu : SORGUES

Conditions de Participation :

Classement au temps individuel – engagements non limités.

Le programme sera établi en fonction du programme du Trophée dès qu'il nous sera communiqué.

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

3^{ème} CHALLENGE AVENIRS + NATATION POUR TOUS

Date : 15.05.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : CAVAILLON

Conditions de Participation : être titulaire des Sauv'nage et Pass'sport de l'eau (ENF1 et 2).
Avoir une licence « compétiteur » obligatoire.

IMPORTANT : les nageurs déjà titulaires du Challenge Avenir ne peuvent pas participer à cette compétition.

Attention : aucune limite du nombre de nages – 2 zones Ouest/Est

Dimanche matin : ZONE OUEST

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D –

25 NL M et D – 50 PAP/DOS M et D

Dimanche après-midi : ZONE EST

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00

Début des épreuves **15 h 00**

50 DOS/BR M et D – 25 PAP M et D – 100 4N M et D –

25 NL M et D – 50 PAP/DOS M et D

Ce programme est identique pour les catégories Avenirs et Natation pour tous

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

Date : 22.05.2022
Catégorie : Filles 11 à 13 ans - Garçons 12 à 14 ans
Genre : Qualificatif

Lieu : **PERTUIS ?**

Conditions de Participation :
Classement au temps – engagements non limités

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00
*Début des épreuves **09 h 00***

200 NL D et M – 50 PAP D et M – 50 Br D et M - 200 4N D et M – 200 Pap – 100 NL D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
*Début des épreuves **15 h 00***

400 NL D et M – 50 Dos D et M - 200 Br D et M – 200 Dos D et M - 100 4N D et M - 50 NL D et M

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

4^{ème} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 05.06.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Qualificatif

Lieu : **ISLE/SORGUE ?**

Conditions de Participation :

Enfants titulaires du test ENF3 Pass'Compétition

Dimanche matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

50 Br A1 et A2 D et M – 200 NL A1 et A2 D –

100 4N A1 et A2 M – 50 Pap A1 et A2 D et M – 100 NL AV1 et AV2 D et M

Dimanche après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14h 00**

Début des épreuves **15 h 00**

50 NL A1 et A2 M et D - 200 NL A1 et A2 M –

100 4N A1 et A2 D - 50 Dos A1 et A2 M et D – 100 NL AV1 et AV2 D et M

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX - VAUCLUSE OPEN
Bassin 50 m

Date : 11 et 12.06.2022
Catégorie : **Jeunes, Juniors/Séniors et Maîtres**
Genre : Qualificatif

Lieu : CARPENTRAS

Conditions de Participation : Engagements non limités – Nageurs titulaires de l'ENF3
Classement au temps par catégories (Jeunes 1, 2 et 3 séparés– Juniors/Séniors et Maîtres) : 400 4N, 400 NL, 800 NL, 1500 NL et tous les 200 (NL, Dos, Brasse et Papillon)
Jeunes 1, 2 et 3, Juniors/Séniors : Finales par Catégories et par année d'âge pour les jeunes uniquement sur les 50 et 100 m de chaque nage
Maîtres : classement au temps sans finale
LES FINALES AVEC 1 SEUL NAGEUR NE SERONT PAS COURUES
Récompenses : lot aux 1ères Filles et 1^{er} Garçon par catégorie et par nages Médailles : 3 premiers Filles et Garçons par catégories et par nages
Seuls les Jeunes seront récompensés par Année d'âge

Samedi matin : Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

50 NL – 400 4N – 100 DOS - 200 PAP – 100 BR – 800 NL **D** – 50 DOS – 200 NL

Samedi après-midi : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

Finales par catégories : 50 NL – 100 DOS – 100 BR – 50 DOS

Dimanche matin : Ouverture des portes 07 h 55 - Echauffement 08 h 00
Début des épreuves **09 h 00**

100 NL – 200 4N – 50 BR – 1500 NL **M** – 50 PAP – 200 BR – 400 NL – 200 DOS – 100 PAP

Dimanche après-midi : Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement 14 h 00
Début des épreuves **15 h 00**

Finales par catégories : 100 NL – 50 BR – 50 PAP – 100 PAP

DROITS D'ENGAGEMENT : individuel : 3.20 €

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION
Comité de Vaucluse

TROPHEE DEPARTEMENTAL AVENIRS

Date : 25.06.2022

Catégorie : Filles 10 ans et moins - Garçons 11 ans et moins

Genre : Animation

Lieu : PERTUIS

Conditions de Participation :

Enfants titulaires du test ENF3 Pass'Compétition

EXCLUSIVEMENT réservée aux nageurs vauclusiens non qualifiés pour la finale régionale (cf listing PACA).

En attente du programme du Trophée

Samedi matin :

Ouverture des portes 07 h 55 – Echauffement 08 h 00

Début des épreuves **09 h 00**

Samedi après-midi :

Ouverture des portes 13 h 55 - Echauffement **14h 00**

Début des épreuves **15 h 00**

DROITS D'ENGAGEMENT : Individuel : 3.20 €